



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD
SOUS-PREFECTURE DE DOUAI

Bureau de la protection des populations et des
affaires générales/MM
03.27.93.59.63

et

S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis/AD
03.27.21.31.69

A

Douai,

Réunion de la CSS le mardi 07 juin 2016 NYRSTAR à Auby

Collège administration

Monsieur DESTOUCHES, sous-préfet de Douai
Madame MEGLINKY, sous-préfecture
Monsieur ZOMER, sous-préfecture
Monsieur SANTERRE, DREAL

Collège exploitant

Monsieur BRASSART, NYRSTAR
Monsieur RICOUART, NYRSTAR
Monsieur VIJAUDON, NYRSTAR
Monsieur ANDRE, NYRSTAR
Monsieur PETITJEAN, NYRSTAR
Monsieur SHÄRER, NYRSTAR
Monsieur DUBOIS, NYRSTAR
Madame HERINGHUEL, NYRSTAR

Collège représentant des salariés

Monsieur SADKI, membre du CHSCT
Monsieur PLOUVIER, Secrétaire du CHSCT

Collège collectivités Monsieur LUSSO, maire d'Auby
Monsieur MENSION, maire de Raimbeaucourt
Monsieur POCHART, mairie de Flers en Escrebieux

Collège riverains et associations

Monsieur LESPAGNOL, Riverain d'Auby
Monsieur CLAMAGIRAND, Riverain
Monsieur SALVINO, AADE
Monsieur BALCAEN, VNF
Monsieur BEELEN, VNF

Personnes qualifiées

Monsieur DAUBIOUL, SDIS 59
Secrétariat de la CSS
Madame DUFLOS, S3PI

La séance est ouverte à 15 heures 10.

I. Introduction du Président de la CSS

Monsieur DESTOUCHES rappelle que les Commissions de Suivi de Site (CSS) ont pour objectif de partager les événements survenus au cours de l'année écoulée sur les six sites sensibles ou dits « SEVESO seuil haut » de la région. Y sont conviées cinq catégories de collègues : les exploitants des sites, les représentants des salariés, ceux des riverains, les élus et bien évidemment, les services de l'Etat. Le calendrier de réunion des CSS a été modifié. Dorénavant, les commissions se tiendront avant l'été, c'est-à-dire après la présentation des bilans annuels de chaque site, et non plus en fin d'année.

S'agissant plus particulièrement de NYRSTAR, Monsieur DESTOUCHES rappelle qu'il a été amené à convoquer la CSS exceptionnelle le 5 janvier dernier, compte tenu de l'incendie qui s'était produit dans l'atelier indium métal de l'établissement le 17 novembre 2015. Monsieur DESTOUCHES s'assure que tous les membres de la Commission ont pris connaissance du

compte rendu de la réunion. Constatant que ce compte rendu n'appelle aucune observation, il considère qu'il est validé.

Monsieur DESTOUCHES rappelle que la réunion du 5 janvier avait conduit la Commission d'une

part à clarifier la procédure de déclenchement de POI, d'autre part à acter que tout déclenchement de POI activera automatiquement la mise en place d'un centre opérationnel. Celui-ci s'attachera à assurer la coordination entre les services et, par conséquent, à unifier le niveau d'information de toutes les parties.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement NYRSTAR pour l'année 2015 (risques technologiques et risques chroniques)

Monsieur BRASSART présente Monsieur PETITJEAN et Monsieur SCHÄRER qui ont tous deux récemment rejoint le Comité de Direction de NYRSTAR.

Monsieur RICOUART procède en premier lieu à l'inventaire des nouveaux textes réglementaires applicables à l'entreprise et cite à ce titre :

- l'arrêté inter préfectoral du 1^{er} juillet 2014 relatif à la mise en œuvre du plan de protection de l'atmosphère pour le Nord Pas-de-Calais, entré en application en janvier 2015 ;
- l'arrêté interdépartemental du 27 octobre 2015 relatif aux épisodes de pollution (réduction des émissions de SO₂ lors des pics de pollution).

Monsieur RICOUART inventorie ensuite les contrôles et inspections conduits sur le site par la DREAL.

A propos de l'inspection du 25 novembre 2015, Monsieur DESTOUCHES relève qu'elle coïncidait avec l'actualité tragique des attentats du 13 novembre et de l'incendie survenu sur le site huit jours plus tôt (le 17 novembre). Dans ce contexte, et dans le cadre de l'état d'urgence et de la prévention du risque terroriste, le gouvernement a considéré qu'il convenait d'analyser attentivement le niveau de sécurité des sites sensibles en général, des sites SEVESO en particulier. Une campagne nationale d'inspection de l'ensemble des sites a été engagée sous l'égide du DREAL, ce qui a permis d'établir des diagnostics, de repérer des points vulnérables et d'élaborer des plans d'action pour mettre en œuvre les corrections nécessaires.

Monsieur RICOUART poursuit sa présentation des inspections et contrôles conduits sur le site puis en vient au deuxième chapitre de son exposé relatif à l'évolution du site. Il relève à ce titre :

- un plan de mise en conformité des stockages,
- l'extension de l'atelier de production d'indium métal en vue de porter la production à 72 tonnes par an.

Monsieur CLAMARIGAND suppose que ce dernier investissement apportera davantage de revenus à NYRSTAR.

Monsieur BRASSART répond que l'indium rapporte encore de l'argent à l'entreprise, mais plus autant que par le passé. Le cours de ce métal – utilisé pour la fabrication des écrans plats de téléviseurs, de téléphones et de tablettes – devrait toutefois repartir à la hausse dans les mois à venir.

Monsieur RICOUART en vient au chapitre de son exposé consacré au bilan du système de gestion de la sécurité (SGS). Il liste les incidents survenus au cours de l'exercice.

A propos de la gestion des incidents, Monsieur DESTOUCHES indique que les membres de la CSS se sont accordés au cours de leur précédente réunion sur la nécessité de garantir la systématisation de la remontée d'informations. Même si un incident ne parvient pas au stade de POI et reste géré (puis résolu) en interne par l'entreprise, il est utile que les parties prenantes de la CSS en soient informées par tout moyen utile. De cette manière, il sera possible d'apprécier le taux d'occurrence d'un type d'incident. Monsieur DESTOUCHES rapporte qu'il n'était jusqu'à présent pas rare de découvrir à l'occasion de la présentation du rapport d'activité de l'année n-1 qu'un incident s'était produit un an et demi plus tôt sans que personne en ait eu connaissance. Or, selon lui, un accident n'est jamais anodin.

A son tour, Monsieur SANTERRE considère qu'il est important que l'information circule largement, y compris au sujet d'événements de moindre importance. Ce retour d'information permet d'opérer un suivi du site, de vérifier que les installations sont en état de fonctionner, mais aussi de s'assurer que l'entreprise s'efforce à rechercher les causes de différents événements et à y apporter des réponses. Monsieur SANTERRE assure que NYRSTAR n'a jamais attendu sa venue pour effectuer son travail d'analyse et de retour d'expérience. L'exploitant s'est toujours montré très sérieux sur ce plan.

Monsieur RICOUART poursuit sa présentation du bilan du SGS (accidentologie) puis en vient au bilan d'exploitation des bassins et au bilan environnemental de l'entreprise. Il relève que ses rejets dans l'eau de zinc, de cadmium et de plomb se situent très en deçà des limites réglementaires.

Monsieur SANTERRE rappelle que, dans une démarche d'amélioration continue, la DREAL avait demandé à l'exploitant de mettre en œuvre un programme de surveillance pérenne de certains polluants parmi lesquels, le zinc, le cadmium et le plomb. Il l'avait également enjointe en 2013 à engager un plan d'action, afin de limiter plus encore ses rejets de cadmium. Ce plan d'action a été étendu à d'autres polluants tels que le zinc et le plomb. Il se poursuit actuellement et prend davantage de sens encore si l'on considère l'application prochaine de la Directive-cadre européenne sur l'eau. Celle-ci fixe des objectifs plus contraignants encore en matière de valeur limite réglementaire (à horizon 2021). Monsieur SANTERRE précise que, s'agissant du cadmium, l'exploitant n'est pas encore passé sous le seuil qui l'exonèrerait du programme d'action.

Monsieur RICOUART poursuit et conclut sa présentation du bilan environnemental de l'entreprise. Il relève notamment la baisse importante des rejets de dioxyde de soufre constatée depuis 2013,

en raison, précise-t-il, d'une modification importante de l'installation qui a permis d'améliorer les performances de l'établissement

III. Point d'avancement de la mise en œuvre du PPRT (voie ferrée, signalisation autour du canal...)

Monsieur DESTOUCHES rappelle que l'incident survenu sur le site le 17 novembre 2015 a mis en exergue le risque de voir des automobilistes coincés « dans une nasse », par la fermeture du passage à niveau. Pour sa part, il a tenu un certain nombre de réunions sur le sujet, mais aucune solution idéale n'a été trouvée. La réalisation d'un passage souterrain reste à l'étude. Toutefois, les services de la voirie départementale ont fait savoir qu'aucun financement n'était provisionné actuellement pour la construction d'un tel ouvrage. Une première réponse pourrait donc être apportée par l'installation de feux tricolores qui bloqueraient la circulation en amont. Elle prévoirait également de revoir la procédure d'abaissement des barrières du passage à niveau. Cette proposition technique a l'avantage d'être moins onéreuse. Elle n'évacue pas l'option du passage sous-terrain, mais pourrait se concrétiser rapidement à titre de mesure conservatoire.

Monsieur SANTERRE précise que toutes les prescriptions du PPRT doivent être mises en œuvre dans un délai de cinq ans après l'approbation du plan de prévention. Dans le cas présent, la mise en place d'une signalétique tricolore devrait donc être réalisée avant mi 2017.

Monsieur PLOUVIER souhaite savoir si des mesures de blocage des voies sur berges ont également été envisagées.

Monsieur SANTERRE répond que ces voies pourraient effectivement faire l'objet d'une fermeture, mais dans le cadre d'un PPI.

Monsieur DESTOUCHES ajoute qu'en cas de déclenchement de PPI, il prendrait la direction des opérations de secours et au cas par cas, apprécierait la nécessité de rendre inaccessibles tous les axes quels qu'ils soient, y compris les voies sur berge et les voies ferrées.

En cas de déclenchement de POI, le sous préfet activera un centre opérationnel au vu du retour d'expérience de l'incident du 17 novembre qui a révélé la nécessité d'améliorer la coordination inter-services et la liaison avec les gestionnaires de voiries routières, ferroviaires et fluviales.

IV. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

La séance est levée à 16 heures 15

Le président de la CSS



Jacques DESTOUCHES